

Projet du Ministère sur l'évaluation : Prêts ?

| Livret personnel | de compétences | professionnelles |
|--|----------------|------------------|
| Compétence 1 : La maîtrise de la langue française | | |
| Repérer les consignes importantes dans une note de service pour les appliquer avec docilité. | | |
| Rédiger un texte bref, cohérent et ponctué, commandé par le Président du Conseil Pédagogique, en vue de s'opposer aux demandes des élus au CA. | | |
| Participer à un débat, à un échange verbal dans une réunion dont la seule fin est de valider les décisions du chef d'établissement. | | |
| Compétence 2 : La maîtrise de la langue de bois | | |
| Défendre un point de vue en heure syndicale, avant d'alerter sa hiérarchie sur les positions des autres membres du personnel. | | |
| Présenter oralement un projet pédagogique innovant, qui amène l'équipe pédagogique à pratiquer au moins 3 disciplines. | | |
| Compétence 3 : Principaux éléments de mathématiques appliqués à la culture de l'individualisme et de la performance | | |
| Lire et exploiter les données statistiques du Contrat d'Objectifs et de Moyens. | | |
| Produire les critères chiffrés d'autoévaluation qui seront examinés en entretien tri-annuel de carrière, pour définir le rythme de l'avancement individuel. | | |
| Reconnaître des situations de proportionnalité, et admettre que seul un prof sur 3 de l'EPLÉ peut obtenir un avancement rapide, au détriment des 2 autres. | | |
| Compétence 4 : La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication | | |
| Alimenter quotidiennement le cahier de texte électronique au-delà de ce qui est impossible, fournir remédiation et évaluation pour chaque élève via l'ENT. | | |
| Renseigner quotidiennement les items du Livret de Compétences, à l'aide de l'autoévaluation réalisée par les élèves. | | |
| Compétence 5 : La culture égoïste | | |
| Établir des relations étroites avec l'équipe de direction, et relayer assidûment son action à travers certaines instances de l'établissement (conseil pédagogique, conseils d'enseignement, conseils de classe) afin de l'aider à court-circuiter le CA. | | |
| Compétence 6 : Comportement social et civique | | |
| Respecter et accepter des comportements autoritaires, des choix arbitraires, au nom du respect de la hiérarchie. | | |
| Limiter sa participation aux actions de formation et aux mouvements sociaux. | | |
| Rattraper systématiquement les heures de cours, même celles perdues en raison de congés maladie. | | |
| Compétence 7 : Autonomie et initiative | | |
| Faire preuve d'initiative s'engager dans la logique de mise en concurrence des établissements (atelier, journée portes ouvertes, partenariat école/entreprise, innovation pédagogique). | | |
| S'impliquer bénévolement dans des actions péri éducatives (clubs, accompagnement, recherche de sponsors) et plus généralement faire abstraction du carcan statutaire (les 18 heures hebdomadaires des certifiés par exemple). | | |

Le service public et les personnels en concurrence !

Le sens de notre métier mis en pièces ...

Nos disciplines et les savoirs menacés ...

Le chef d'établissement seul maître à bord ...

Vous ne validez pas les compétences du socle de valeur professionnelle ?

Alors ...



**Le 15 décembre
TOUS EN GRÈVE !**



Manifestation Denfert-Rochereau 14 h